

**ASSOCIATION CANADIENNE DE
SÉCURITÉ AGRICOLE**
États financiers non consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Association canadienne de sécurité Agricole,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'Association canadienne de sécurité agricole (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière non consolidés au 31 mars 2025, ainsi que les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidés de l'Association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel, lequel est censé être mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur.

Notre opinion sur les états financiers non consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers non consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

MNP LLP

True North Square

242 Hargrave Street, Suite 1200, Winnipeg MB, R3C 0T8

1.877.500.0795 T: 204.775.4531 F: 204.783.8329

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Winnipeg (Manitoba)

4 septembre 2025

MNP LLP

Comptables professionnels agréés

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE

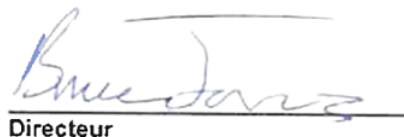
État non consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2025

	2025	2024
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse	406 374	593 741
Encaisse restrictif en interne	102 232	-
Octrois et comptes à recevoir	120 613	24 354
Charges payées d'avance	17 971	8 344
Inventaires	18 330	13 920
	665 520	640 359
Immobilisations (note 4)	42 806	55 409
	708 326	695 768
Passifs et actifs nets		
Passifs à court terme		
Comptes à payer et dépenses courues	130 456	77 078
Revenus reportés (note 5)	222 005	185 347
	352 461	262 425
Engagements (note 6)		
Actifs nets		
Investis en immobilisation	42 806	55 409
Restriction interne pour les imprévus	102 232	-
Non affectés	210 287	377 934
	355 865	433 343
	708 326	695 768

Approuvé au nom du conseil
d'administration


Directeur


Directeur

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE

État non consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Revenus		
Subventions		
Agriculture et-Agroalimentaire Canada	536 529	580 303
Financement agricole Canada	37 638	40 961
Intérêts	4 590	6 509
Cotisations	12 422	10 475
Ventes de marchandises	16 700	64 543
Partenariats et commandites	348 179	323 549
Formation, frais de licence et autres	14 150	400
	970 208	1 026 740
Dépenses		
Administration	44 188	26 198
Amortissement	13 783	16 035
Communication	40 426	44 586
Coût des marchandises vendues	64 655	78 140
Déplacements et conférence	45 225	45 803
Équipements de bureau et entretien	22 368	27 300
Frais professionnels	64 740	77 146
Location	35 759	38 868
Matériel promotionnel	831	52 575
Salaires et avantages sociaux	371 583	324 767
Services de consultants	329 352	271 298
Subventions pour assistance	14 665	15 000
	1 047 575	1 017 716
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice avant autres éléments	(77 367)	9 024
Autres éléments		
Revenus d'intérêts des fonds restreints	2 232	-
Perte de change	(802)	(1,628)
Perte sur cession d'immobilisations	(1 541)	-
	(111)	(1,628)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(77 478)	7 396

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers non consolidés.

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE

État non consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<i>Investis en immobilisations</i>	<i>Restriction interne pour les imprévus</i>	<i>Non affectés</i>	2025	2024
Solde, au début de l'exercice	55 409	-	377 934	433 343	425 947
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	2 232	(79 710)	(77 478)	7 396
Amortissement d'immobilisations	(13 783)	-	13 783	-	-
Transfert interfonds - achat d'immobilisations	2 721	-	(2 721)	-	-
Transfert interfonds - cession d'immobilisations	(1 541)	-	1 541	-	-
Transfert interfonds – restrictions interne pour les imprévus	-	100 000	(100 000)	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	42 806	102 232	210 827	355 865	433 343

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers non consolidés.

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE

État non consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(77 478)	7 396
Amortissement des immobilisations	13 783	16 035
Perte sur cession d'immobilisations	1 541	-
	(62 154)	23 431
Variation des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Octrois et comptes à recevoir	(96 259)	338 204
Charges payées d'avance	(9 627)	19 085
Inventaires	(4 410)	14 043
Comptes à payer et dépenses courues	53 378	(18 992)
Revenus reportés	36 658	694
	(82 414)	376 465
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Repayment de dettes à long terme	-	(28 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(2 721)	(15 401)
Augmentation (diminution) des ressources de encaisse	(85 135)	333 064
Encaisse, au début de l'exercice	593 741	260 677
Encaisse, à la fin de l'exercice	508 606	593 741
Encaisse, sont composées de		
Encaisse	406 374	593 741
Encaisse restrictif en interne	102 232	-
	508 606	593 741

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers non consolidés.

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE

Notes afférentes aux états financiers non consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Nature de l'organisation

L'Association canadienne de sécurité agricole (« l'Association ») est un organisme national consacré à l'amélioration de la santé et sécurité des agriculteurs et de leurs familles et leurs travailleurs. L'Association travaille en collaboration avec des spécialistes de la sécurité et santé agricoles et des agriculteurs dans toutes les provinces et tous les territoires pour la promotion de la santé et sécurité dans les fermes et les ranchs canadiennes.

L'Association a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés en 1995. L'Association est une organisation sans but lucratif et est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu, Canada.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Ces états financiers non consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Constatation des revenus

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les revenus affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice où sont engagées les dépenses connexes. Les revenus non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Encaisse et encaisse restrictif en interne

L'encaisse inclut les balances dans les banques et inclut 102 232 \$ (2024 – nil \$) de encaisse restrictif en interne.

Inventaire

L'inventaire détenu aux fins de revente est comptabilisé au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé comme le prix de vente moins le taux de marge moyen. L'inventaire retenu pour la promotion est comptabilisé au plus faible du coût et du coût de remplacement.

Entité à but non lucratif contrôlée

Les états financiers non consolidés de l'Association n'incluent pas les comptes de la Fondation Sécuriforme, qui est contrôlée par l'Association.

Toutes les transactions avec l'entité contrôlée sont présentées comme des transactions avec des parties liées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif selon les taux suivants :

Mobilier et matériel de bureau	3 ans méthode linéaire
Matériel de formation	30% méthode linéaire
Équipement informatique	20% méthode dégressive
Améliorations locatives	20% méthode dégressive

Des actifs à long terme

Les actifs à long terme comprennent les immobilisations. Les actifs à long terme détenus en vue d'être utilisés sont évalués et amortis comme décrit dans les conventions comptables applicables.

Lorsque l'Association détermine qu'un actif à long terme n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Les dépréciations ne sont pas reprises.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Incertitude de mesure (utilisation d'estimations)

La préparation des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants présentés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, et les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de la période de référence.

Octrois et comptes à recevoir sont comptabilisés après évaluation de leur recouvrabilité et une provision appropriée pour créances douteuses est constituée lorsque cela est jugé nécessaire. L'inventaire sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, après estimation de la valeur nette de réalisation. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements deviennent nécessaires, elles sont présentées dans l'état des résultats dans les périodes au cours desquelles elles sont connues.

Instruments financiers

L'Association comptabilise les instruments financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Instruments financiers sans lien de dépendance

Les instruments financiers créés/acquis ou émis/assurés dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance (« instruments financiers sans lien de dépendance ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, l'Association peut choisir irrévocablement d'évaluer ultérieurement tout instrument financier de pleine concurrence à la juste valeur. L'Association n'a pas procédé à un tel choix au cours de l'année.

L'Association évalue ensuite les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux désignés dans une relation de couverture admissible ou qui sont liés à, et doivent être réglés par livraison, des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cotations publiées. Tous les autres actifs et passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à l'origination, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses. À l'inverse, les frais de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Instruments financiers entre parties liées

L'Association évalue initialement les instruments financiers suivants créés/acquis ou émis/assurés dans le cadre d'une transaction entre parties liées (« instruments financiers entre parties liées ») à la juste valeur :

- Investissements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif
- Instruments de dette cotés sur un marché actif
- Instruments de dette lorsque les données significatives pour la détermination de sa juste valeur sont observables (directement ou indirectement)
- Contrats dérivés.

Tous les autres instruments financiers entre parties liées sont évalués au coût lors de la comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier a des modalités de remboursement, le coût est déterminé en utilisant les flux de trésorerie non actualisés, hors intérêts, dividendes, paiements variables et conditionnels, diminués des éventuelles pertes de valeur précédemment comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'a pas de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée a des modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction des modalités de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque l'instrument financier et la contrepartie transférée n'ont pas tous deux de modalités de remboursement, le coût est égal à la valeur comptable ou d'échange de la contrepartie transférée ou reçue (se reporter à la note 7).

Lors de la comptabilisation initiale, l'Association peut choisir d'évaluer ultérieurement à la juste valeur les instruments de dette entre parties liées qui sont cotés sur un marché actif ou qui comportent des données observables importantes pour la détermination de la juste valeur.

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE

Notes afférentes aux états financiers non consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

L'Association n'a pas fait un tel choix au cours de l'exercice, par conséquent tous ces instruments de dette entre apparentés sont par la suite évalués au coût amorti.

L'Association évalue ensuite les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux désignés dans une relation de couverture admissible ou qui sont liés à, et doivent être réglés par livraison, des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cotations publiées. Les instruments financiers initialement évalués au coût et les dérivés qui sont liés à la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité et doivent être réglés par celle-ci sont ensuite évalués selon la méthode du coût diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à l'origination, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers entre parties liées sont immédiatement comptabilisés en excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Association évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. L'Association regroupe les actifs aux fins de tests de dépréciation lorsqu'aucun actif n'est individuellement significatif. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes ; s'il y a eu une rupture de contrat, telle qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation. Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, l'Association détermine si cela a entraîné un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice.

À l'exception des instruments de dette entre parties liées et des instruments de capitaux propres entre parties liées initialement évalués au coût, l'Association réduit la valeur comptable de tout actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être générés par la détention des actifs ; le montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs à la date de l'état de la situation financière ; et le montant qui devrait être réalisé en exerçant tout droit sur les garanties détenues contre ces actifs.

Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est incluse dans l'excédent (déficit) des revenus sur les dépenses de l'année en cours.

L'Association renverse les pertes de valeur sur les actifs financiers lorsqu'il y a une diminution de la dépréciation et que la diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé en excédent (déficit) des produits sur les dépenses au cours de l'année où la reprise se produit.

3. Marge de crédit

L'Association a une marge de crédit de en haut 100 000 \$ (2024 – 100 000 \$) qui porte intérêt au taux préférentiel majoré plus 3,00 % (taux effectif de 7,9% au 31 mars 2025 et 10,20% au 31 mars 2024). La marge de crédit est garantie par un contrat général de sûreté offrant une charge prioritaire, fixe et flottante sur tous les actifs de l'Association. La marge de crédit n'était pas utilisée à la fin de l'année.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable
Mobiliers et matériel de bureau	54 306	49 153	5 153
Matériel de formation	522 078	491 683	30 395
Équipement informatique	22 760	21 270	1 490
Améliorations locatives	18 898	13 130	5 768
	618 042	575 236	42 806

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE

Notes afférentes aux états financiers non consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

4. Immobilisations (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable
Mobiliers et matériel de bureau	54 306	47 962	6 344
Matériel de formation	539 289	501 143	38 146
Équipement informatique	22 760	20 898	1 862
Améliorations locatives	18 244	9 187	9 057
	634 599	579 190	55 409

5. Revenus reportés

	Solde, au début de l'exercice	Reçu au cours de l'exercice	Constaté au cours de l'exercice	2025 Solde, à la fin de l'exercice
AgriRetour	36 657	46 960	(17 638)	65 979
Programme de sécurité avec les grains	112 500	195 000	(215 000)	92 500
Programme de sécurité avec les grains – tubes de sauvetage	5 000	-	(5 000)	-
Financement Agricole Canada - SécuriGrain	-	10 000	-	10 000
Financement Agricole Canada – Pôle de Santé Mentale	-	15 000	-	15 000
Financement Agricole Canada fonds reportés affectés	25 000	10 000	(35 000)	-
Centre de sécurité pour les enfants	-	70 000	(35 000)	35 000
Autres	6 190	3 621	(6 285)	6 190
	185 347	350 581	(313 923)	222 005

	Solde, au début de l'exercice	Reçu au cours de l'exercice	Constaté au cours de l'exercice	2024 Solde, à la fin de l'exercice
AgriRetour	46 444	5 465	(15 252)	36 657
Programme de sécurité avec les grains	53 750	255 000	(196 250)	112 500
Programme de sécurité avec les grains – tubes de sauvetage	42 500	5 000	(42 500)	5 000
BASF Canada	-	10 000	(10 000)	-
Financement Agricole Canada fonds reportés affectés	37 500	50 000	(37 500)	25 000
Autres	4 459	1 731	-	6 190
	184 653	302 196	(301 502)	185 347

6. Engagements

L'Association s'est engagée dans plusieurs contrats de locations où les paiements minimums sont estimés ci-dessous:

2026	84 900
2027	7 500
	92 400

ASSOCIATION CANADIENNE DE SÉCURITÉ AGRICOLE

Notes afférentes aux états financiers non consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

7. Entité contrôlée et transactions entre apparentés

L'Association a établi le FarmSafe Foundation / Fondation Sécuriforme (« Fondation »), un organisme de bienfaisance enregistré en soutenant l'éducation et la formation en matière de sécurité à la ferme. L'Association contrôle la Fondation car les trois administrateurs de la Fondation sont le président, le président sortant et le directeur exécutif de l'Association.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec les états financiers de l'Association. Les états financiers de la Fondation sont disponibles sur demande. Les résumés financiers de la Fondation aux 31 mars 2025 et le 31 mars 2024 sont comme suit :

	2025	2024
État de la situation financière		
Total de l'actif	32 167	27 777
Total de passifs	10 751	16 216
Actif net total	21 416	11 561
Résultats d'exploitation		
Total des revenus	10 123	4 129
Total des dépenses	268	5 695
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 856	(1 566)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 390	(45 817)

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de l'Association l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, l'Association s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Association subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'Association à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement l'encaisse, et les octrois et comptes à recevoir. Toutefois, l'Association n'est pas exposée au risque de crédit important puisque les octrois à recevoir sont principalement des agences gouvernementales avec lesquelles des accords sont en place, et les comptes à recevoir sont normalement perçus en temps opportun.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Association maintient son fonds de roulement à un niveau convenable qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun, et a accès à un financement temporaire avec ses marges de crédit autorisées.

9. Dépendance économique

L'Association est économiquement dépendante du financement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres organismes pour poursuivre son exploitation.